

Aux parents des élèves de la classe de

Heure de rendez-vous :
(à compléter par l'enseignant)

Départ : le à , rue du Clos 9
Retour : le à , rue du Clos 9



Chalet communal
« LA CHENEAU »



2021 - 2022

Circulaire – information
aux parents

Prix du séjour

Participation financière des parents :
seule une participation pour les frais
alimentaires sera facturée aux
parents :

Fr. 10.-/jour 1^{er} cycle primaire (1-4P),
Fr. 13.-/jour 2^{ème} cycle primaire (5-8P),
Fr. 16.-/jour 3^{ème} cycle secondaire I (9-11S).

Aucun subside ne sera accordé pour
les frais de nourriture. Le camp est
facturé après le séjour.

Activités

À visée pédagogique selon le plan
d'étude romand et défini par
l'établissement.

Repas

Ils sont labellisés « Fourchette Verte ».
Ce label garantit une alimentation
saine et équilibrée. Les régimes
particuliers sont également pris en
compte.

La Ville de Vevey met à disposition de l'Etablissement le
chalet communal « La Cheneau ».

Les camps scolaires sont sous la responsabilité de la direction
de l'Etablissement, les élèves sont placés sous la responsabilité
d'un-e enseignant-e.

Situé à Château'Oex, dans le Pays d'Enhaut, « La Cheneau » est
un lieu d'accueil qui offre à tous les écoliers veveysans la
possibilité de vivre une semaine à la montagne, dans un cadre
différent.

Propriété de la Ville de Vevey, il accueille environ 1000 élèves
chaque année. Le site est composé d'un grand chalet et d'une
annexe. Garçons et filles dorment dans des chambres séparées,
de 2 ou 3 lits au maximum, seuls 2 étages seront ouverts afin de
respecter les mesures en lien avec la pandémie.

Un deuxième bâtiment regroupe deux salles de classe et une
salle de jeux.

Autour du chalet de nombreuses installations permettent de
jouer au football, au basket, au badminton, au volley, au
pingpong, etc. Une place de jeux est également aménagée
pour les plus jeunes.

Construit en pleine nature, le chalet « La Cheneau » accueille,
quand c'est possible, des animaux de la ferme (poules, lapins,
chèvres naines, etc.).

Des professionnels qualifiés, engagés à l'année par la Ville de
Vevey, veillent sur place au bon fonctionnement du séjour
(intendance, animation, cuisine notamment).

Bagages

1 valise avec le nom de l'élève et le matériel proposé dans la fiche trousseau.

(Peut être complétée par les parents si nécessaire, veuillez adapter les habits selon la période à laquelle votre enfant part en camp).

Toutes les affaires (habits, chaussures, etc.) doivent être marquées au nom (initiales) de l'enfant.



Dans 1 sac à dos à prendre avec soi le jour du départ :

- paire de pantoufles pour l'intérieur (obligatoire)
- matériel scolaire selon les indications de l'enseignant-e
- CD, jeux, livres pour ceux qui le désirent

Déplacement des élèves

Durant l'année scolaire 2021-2022, les élèves se déplaceront **en bus**.

Rendez-vous **au parc du Panorama à la rue du Clos 9**, selon les indications de l'enseignant-e et du plan que vous trouverez sur le site de l'établissement, <https://www.vevey-ep.ch>.

Aller : départ du bus de Vevey à 08h30.

Retour : arrivée prévue à Vevey vers 16h00 au même endroit
départ de Château-d'Oex à 15h00.

Les bagages sont transportés en bus avec les élèves. Les parents sont responsables du bon chargement et déchargement des bagages de leur enfant.

Coordonnées utiles

Ville de Vevey

Service de la famille,
de l'éducation et du sport
Secteur éducation, Cheneau
Rue du Clos 9
1800 Vevey
021 925 59 20
education@vevey.ch

Etablissement primaire Secrétariat

Rue du Torrent 27
1800 Vevey
021 557 42 00
ep.vevey@vd.ch

TRÈS IMPORTANT

1. Dans le contexte du covid-19, remplir l'attestation fournie par l'établissement par le représentant légal.
2. Tout problème médical nécessitant des mesures particulières est à signaler à l'infirmière scolaire avant le départ.
3. Les téléphones portables et les jeux électroniques ne sont pas autorisés. L'argent de poche n'est pas nécessaire.
4. Merci de ne pas donner, ni envoyer de nourriture aux enfants, tout est prévu lors du séjour. Ne pas envoyer de colis.
5. La literie (draps, duvets) est mise à disposition.
6. L'indiscipline est sanctionnée par le renvoi immédiat à Vevey. Le coût facturé pour la semaine reste dû.
7. Déprédations : L'élève, respectivement ses parents, est responsable des dégâts, des déprédations qu'il cause intentionnellement ou par négligence et assume les frais de réparation (chalet, annexe, jardin). Tout dégât est immédiatement annoncé à l'équipe en place.
8. La Commune décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

En cas d'urgence :

Rte de Gruyère 1
1660 Château-d'Oex
026 924 69 70
educheneau@vevey.ch